



Campagne



Mairie

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Délibération N°2023/11

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

Présents : 11

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, le Maire et sur convocation qui leur a été adressée le 1<sup>er</sup> juin 2023, conformément aux articles L 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Etaient présents : Mrs CARRERE F., BARON P., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.

Mmes BERGES G., DUPONT N., BARROUILLET M-P., BATS C., SAINT-AUBIN FREARD N.

Étaient Excusés : Mr BOURDEAU P., donne pouvoir à Mr DUFAU B.  
Mme DEYRIS G., donne pouvoir à Mme BARROUILLET Marie-Pierre  
M. CASSAGNE Alain

\*\*\*\*\*

Objet : Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023

**Vu** le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'instruction n° IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

#### **a) Composition du bureau électoral**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes ; il s'agit de Mmes Nadine SAINT-AUBIN FREARD et Caroline BATS ; et de Mrs Yannick LARRAZET et Hervé CAZEAUX. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

#### **b) Élection des délégués et des suppléants**

##### ✓ **Election des délégués :**

Les candidatures enregistrées : 3 minimum

M. Frédéric CARRERE

M. Patrick BARON

M. Patrick BOURDEAU

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :



- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. Frédéric CARRERE 13 voix
- M. Patrick BARON 13 voix
- M. Patrick BOURDEAU 13 voix

M. Frédéric CARRERE

M. Patrick BARON

M. Patrick BOURDEAU

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

✓ **Election des suppléants :**

Les candidatures enregistrées : 3 minimum

Mme Graziella DEYRIS

M. Alain CASSAGNE

Mme Marie-Pierre BARROUILLET

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- Mme Graziella DEYRIS 13 voix
- M. Alain CASSAGNE 13 voix
- Mme Marie-Pierre BARROUILLET 13 voix

Mme Graziella DEYRIS

M. Alain CASSAGNE

Mme Marie-Pierre BARROUILLET

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,  
CARRERE Frédéric



Le secrétaire de séance,  
DUFAU Bertrand